Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

TECHNIQUE
EAU, ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

Approbation des zonages eaux usées de 46 communes du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Pierre LEPORTIER
N°CC2024-261

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**69**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**83**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Il a été exposé que,

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales prescrivant la réalisation de zonages eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP), la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est engagée dans la mise en place et la mise à jour de zonages d'assainissement.

Le conseil communautaire a approuvé les pré zonages et le dossier d'enquête publique par délibération du 27 novembre 2023.

Au vu du nombre de communes concernées par l'étude, le tribunal administratif d'Orléans a designé une commission de trois commissaires enquêteurs.
L'enquête publique s'est déroulée du 16 septembre 2024 au 18 octobre 2024 conformément à la réglementation. Durant cette période, onze permanences ont été tenues par les commissaires afin de recevoir les usagers souhaitant déposer une contribution. Le public avait également la possibilité de consulter le dossier de façon dématérialisée sur le site internet de l'Agglo et de déposer des contributions via le formulaire prévu à cet effet ou par mail.

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête a remis à la Communauté d'agglomération un procès verbal de synthèse des contributions déposées par les usagers, auquel cette dernière a répondu.
14 contributions a été recensées et regroupées selon les thématiques suivantes:

- problème d'exactitude des dossiers,
- cas des habitations en assainissement autonome dont les propriétaires souhaitent passer au collectif
- cas des "promesse" de passage au collectif
- cas des propriétaires dont les parcelles sont en assainissement autonome non conforme et qui suspendent les travaux de mise en conformité dans l'attente de réponses définitives sur le raccordement
- interrogation sur le devenir des installations d'assainissement non collectif aprés raccordement
- mise aux normes avant la vente des biens dont les installations en assainissement non collectif doivent passer au collectif
- valeur vénale des biens

Un mémoire en réponse a été produit.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'enquêté a rendu un avis favorable sur le dossier de révision des zonages.

***VU** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;*
***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-10 et suivants ;*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°CC2024-185 du 30 septembre 2024 ;*
***VU** la décision du Président n° D2020-66 du 22 juin 2020 attribuant le marché n°2020/17 relatif à la mission de réalisation du zonage pluvial sur les communes raccordées et raccordables à la station d'épuration des Châtelets à Dreux et des zonages eaux usées sur certaines communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à la société VERDI ;*
***VU** les plans de notice des 46 communes.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** des conclusions favorables de la commission d'enquête pour les communes concernées par l'étude;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les zonages eaux usées des 46 communes concernées : Abondant, Ardelles, Beauche, Bérou la Mulotière, Boncourt, Brezolles, Cherizy, Crucey Villages, Dampierre sur Avre, Ecluzelles, Escorpain, Ezy sur Eure, Favières, Fessanvilliers Mattanvilliers, Fontaines les Ribouts, Germainville, GIlles, Guainville, Ivry la Bataille, La Chapelle Forainvilliers, La Madeleine de Nonancourt, La Mancelière, Laons, Le Boullay les Deux Eglises, Les Châtelets, Louye, Mézières en Drouais, Montreuil, Nonancourt, Ouerre, Oulins, Prudemanche, Puiseux , Revercourt , Rueil la Gadelière, Serazereux, Saint Ange et Torçay, Saint Georges Motel, Saint Jean de Rebervilliers, Saint Lubin de Cravant, Saint Lubin des Joncherets, Saint Maixme Hauterive, Saint Ouen Marchefroy, Saint Sauveur Marville, Thimert Gatelles, et Tremblay les Villages.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**